



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARIÈGE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°09-2019-003

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2019

Projet de recueil

Sommaire

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE L'APPUI TERRITORIAL

09-2018-12-13-006 - arrêté préfectoral signé transfert éhpad (2 pages)

Page 3

09-2018-12-21-004 - subdle successions 09 2019 (2 pages)

Page 6

Projet de recueil

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE
LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

09-2018-12-13-006

arrêté préfectoral signé transfert éhpad



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES

PÔLE GESTION PUBLIQUE

Rédacteur : Xavier KERVELLA

Arrêté préfectoral n° 2018-100

portant transfert de la gestion comptable et financière
des établissements d'hébergement de personnes
âgées et dépendantes de Saverdun et Mirepoix vers
la trésorerie hospitalière de Foix

La Préfète de l'Ariège
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu le code général des impôts ;
 - Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6145-8 ;
 - Vu le livre des procédures fiscales, notamment son article L. 252 ;
 - Vu le décret no 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
 - Vu le décret no 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
 - Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
 - Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Gérard MATTOY, Administrateur Général des Finances Publiques, et l'affectant à la Direction départementale des Finances Publiques de l'Ariège ;
 - Vu le décret du 6 juillet 2018 nommant Madame Chantal MAUCHET, préfète du département de l'Ariège ;
 - Vu l'arrêté du 11 novembre 2018 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Signé, le 14 novembre 2018, au secrétariat général de la préfecture de l'Ariège :

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

La gestion comptable et financière des établissements publics sociaux et médico-sociaux des portes d'Ariège - Pyrénées (Saverdun), de Mirepoix et l'établissement public médico-social (EPMS) la Vergnière est transférée au comptable de la trésorerie hospitalière de Foix (Ariège).

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental des Finances publiques de l'Ariège sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège et qui prendra effet au 1^{er} janvier 2019.

Fait à Foix le 13 décembre 2018



Chantal MAUCHET

09 – PREFECTURE DE L'ARIEGE – DIRECTION DE
LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

09-2018-12-21-004

subtle successions 09 2019

Projet de recueilli



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'OCCITANIE ET DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Division de la stratégie, du contrôle de gestion et de la qualité de service
34 rue des Lois
31039 TOULOUSE CEDEX 9

Dossier suivi par Sylviane DURAND
☎ 05.61.10.67.74

Arrêté de subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes dans le département de l'Ariège

La Préfète de département de l'Ariège,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services concernés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion des patrimoines privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu le décret du 6 juillet 2018 nommant Mme Charlotte BUCHET, préfète de l'Ariège ;

Vu le décret du 16 avril 2018 portant nomination de M. Hugues PERRIN, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté de la préfète de l'Ariège en date du 27 août 2018 donnant délégation de signature à M. Hugues PERRIN, directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de Haute-Garonne, à l'effet de signer, dans la limite de ses compétences et attributions, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de l'Ariège,

Sur proposition du directeur régional des finances publiques,

Arrête :

Article 1 : La délégation de signature qui est conférée à M. Hugues PERRIN par l'arrêté préfectoral du 27 août 2018, sera exercée à compter du 1er janvier 2019 par Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des finances publiques, et M. Philippe FERMANEL, administrateur des finances publiques, ou à leur défaut, par M. Pascal ROMZIE, administrateur des finances publiques adjoint, ou M. Philippe RIBES, inspecteur principal des finances publiques.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement des délégataires visés à l'article 1, la délégation sera exercée par M. Annie BATA, inspectrice des finances publiques, Mmes Marie-Claude ANDRIEU et Nicole DEZON, contrôleuses principales des finances publiques, M. Antonio GONZALES contrôleur principal des finances publiques, Mmes Jeannine BRUNELLO et Mme Ghislaine REMY contrôleuses des finances publiques, M. Léonard SANTI MARTINO contrôleur des finances publiques et M. Jean-Michel LLOPIS, agent administratif des finances publiques.

Article 3 : Cet arrêté annule et remplace toute disposition antérieure.

Article 4 : Le directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prend effet du 2 janvier 2019 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ariège.

Fait à Toulouse, le **21 DEC. 2018**
Pour la Préfète,
L'administrateur général des finances publiques,
Directeur régional des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne.


Hugues PERRIN

Projet de recueil